Teneurs en métaux dans les sédiments de surface du lac Chibougamau en 2001, 2002 et 2003

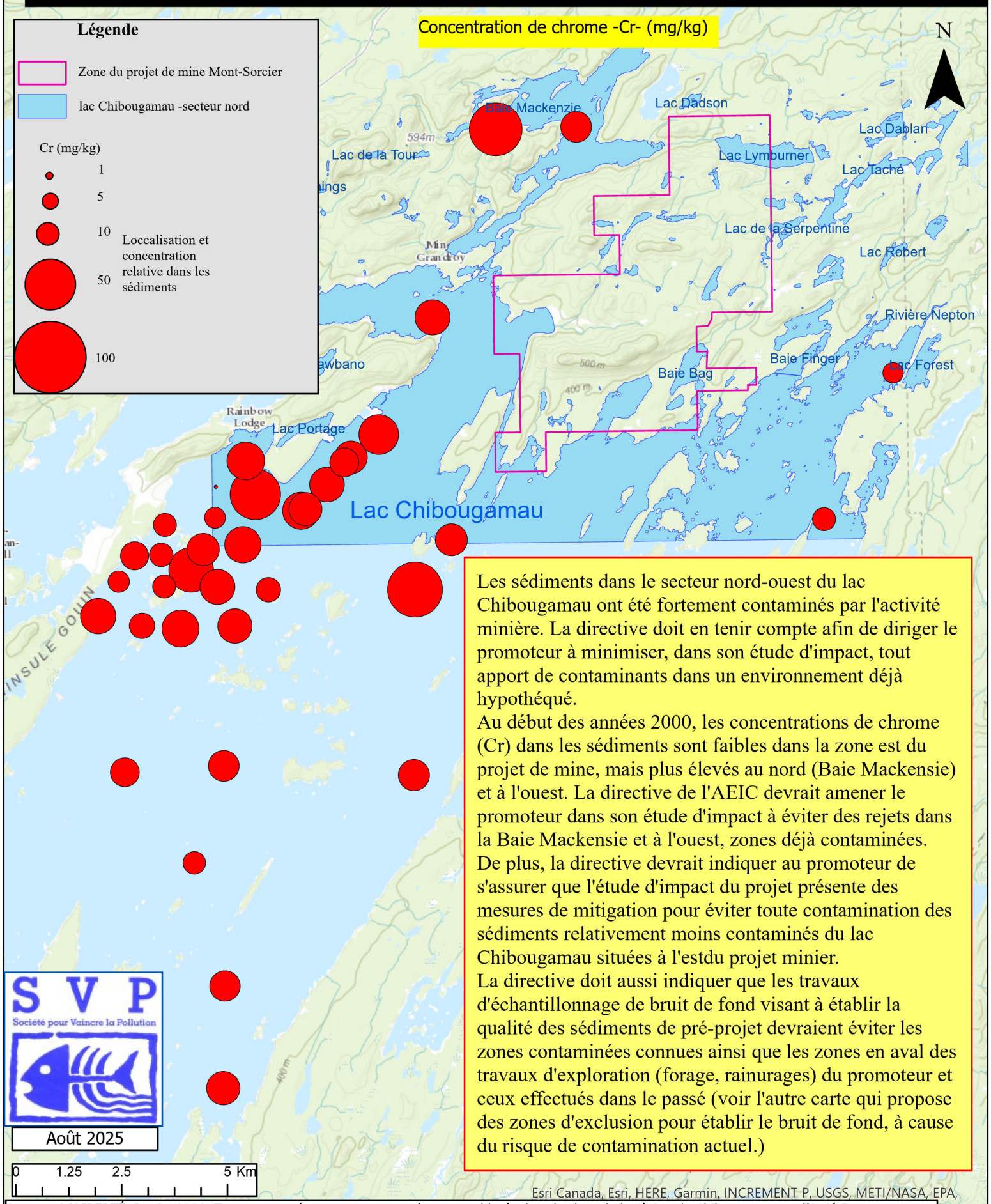

Les sédiments dans le secteur nord-ouest du lac Chibougamau ont été fortement contaminés par l'activité minière. La directive doit en tenir compte afin de diriger le promoteur à minimiser, dans son étude d'impact, tout apport de contaminants dans un environnement déjà hypothéqué.

Au début des années 2000, les concentrations de chrome (Cr) dans les sédiments sont faibles dans la zone est du projet de mine, mais plus élevés au nord (Baie Mackensie) et à l'ouest. La directive de l'AEIC devrait amener le promoteur dans son étude d'impact à éviter des rejets dans la Baie Mackensie et à l'ouest, zones déjà contaminées.

De plus, la directive devrait indiquer au promoteur de s'assurer que l'étude d'impact du projet présente des mesures de mitigation pour éviter toute contamination des sédiments relativement moins contaminés du lac Chibougamau situées à l'estdu projet minier.

La directive doit aussi indiquer que les travaux d'échantillonnage de bruit de fond visant à établir la qualité des sédiments de pré-projet devraient éviter les zones contaminées connues ainsi que les zones en aval des travaux d'exploration (forage, rainurages) du promoteur et ceux effectués dans le passé (voir l'autre carte qui propose des zones d'exclusion pour établir le bruit de fond, à cause du risque de contamination actuel.)

Source : LALIBERTÉ, Denis, 2008. Teneurs en métaux et en composés organochlorés dans les lacs de la région de Chibougamau et d'Oujé-Bougoumou (2001-2005), Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du suivi de l'état de l'environnement, ISBN 978-2-550-52001-6 (PDF), 113 p. et 11 annexes.